

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 22 MARS 2024

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 12

Date de la convocation : 08 mars 2024 Date d'affichage : 08 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, Mme Adeline HENNICHÉ, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Raphaël MABBoux, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, Mr Jacques ZIRNHELT, M. Ludovic PAYEN, M. Serge PAGET, M. Thibault PUGNAT, Mme Alicia GUILLOT-BERNIER.

Absent(es) : Mme Mélina ISOUX

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Fabrice DEVERLY (Pouvoir à Mr François PARIS), M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ (Pouvoir à Mme Adeline HENNICHÉ),

Secrétaire de séance : Mr Jacques ZIRNHELT

Délibération du Conseil Municipal n°2024-014

BUDGET PRINCIPAL 2024

- Prise en charge du déficit du budget centre village 2024

Madame Christine BURNIER-FRAMBORET, Adjointe au Maire, rappelle que depuis la reprise de la gestion de la micro-crèche, par l'Association pour les Bébés de Cordon, la commune n'encaisse plus de loyer pour l'occupation du local correspondant. Ce qui représente un manque à gagner de **12.000 euros** par an.

Afin de combler ces pertes pour le budget centre village, Madame Christine BURNIER-FRAMBORET propose alors à l'Assemblée de verser, depuis le budget principal 2024, une participation au budget annexe centre village 2024, à hauteur de **12.000 euros** correspondant au manque à gagner 2024.

Par ailleurs, afin d'équilibrer le budget primitif Centre Village 2024, il est proposé à l'Assemblée de compléter ce versement par un autre montant de **9.000 euros**.

Ce versement se traduit par les écritures comptables suivantes :

Au budget principal 2024 :

Dépense de fonctionnement : *c/65821 - Déficit des budgets annexes à caractère administratif* : 21.000 €

Au budget centre village 2024 :

Recette de fonctionnement : *c/75822 - Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal* : 21.000 €

Le Conseil Municipal, son adjointe au Maire entendue, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

ACCEPTE la prise en charge du déficit du budget annexe Centre village 2024 par le budget principal à hauteur de 21.000 euros ;

CHARGE Monsieur le Maire d'inscrire les crédits budgétaires 2024 aux comptes correspondants.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 25 mars 2024

Le Maire,
Mr François PARIS



Télétransmis en Sous-préfecture le : **28 MARS 2024**
Affiché le : **28 MARS 2024**

Le Secrétaire de Séance,
Mr Jacques ZIRNHELT